

1) époux ou père
Prénoms Ilyes Madjid
Nom COQBLIN

1) épouse ou mère
Prénoms Fanny, Hélène, Marie
Nom CHOURAQUI

né le 14 mars 1988
à 19 heures 50 mns
à Paris vingtième arrondissement
Fils de Boualamne BENALI
et de Malika HAMMADI

Adopté par Christiane, Jean, Marie
Georges COQBLIN

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 562

le 06 novembre 2014

Mentions marginales⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau⁽²⁾
Le fonctionnaire municipal
Délégué par le Maire

né le 06 Septembre 1989
à 09 heures 48
à Concononnes (Essonne)
fille de Jean CHOURAQUI
et de Marie, Anne, Julie JOLY

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 567
le 08 février 2018

Mentions marginales⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau⁽²⁾

L'agent délégué
Thi My MOHAMED

Mariage célébré à BRIE CONTE ROBERT (Seine et Marne)
le 22 octobre 2022 à 14 heures 40
Il a été déclaré⁽³⁾ qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 54
Mentions marginales⁽¹⁾

le 22 octobre 2022

LE DEPARTEMENT DE LA SEINE ET MARNE
BRIE CONTE ROBERT * 77170 *

- (1) Écrire selon le cas « époux ou Père » ou « épouse ou Mère »
(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie... 2^{me} partie... ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par « auteur déclarant conjointe en date du... »
(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née »
(4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille »

- (5) Prénoms et NOM des Parents
(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage
(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait
(8) Compléter aussi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par... notaire à... »

Extrait de l'acte de décès n°

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales

L'officier de l'état civil
Sceau

1^{er} ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 1821
Le - 8 Juillet 2015

à est né(e) ^{18 heures 19} Léonard, Christian, Jean

COQBLIN -

Suivant déclaration conjointe en date du : 8-7-2015

du sexe masculin à ANTONY
(Hauts-de-Seine)

reconnu(e) le 9 juillet 2017 en cette
maison par le père.

Extrait de l'acte de décès n°

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales

L'officier de l'état civil
Sceau



1 OCT. 2017

L'officier de l'état civil
Sceau délégué

Jalt
PALCY Marie-Line
Adjoint Administratif

Extrait de l'acte de décès n°

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PRÉNOM, NOM, DATE, TRICOISEAU...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance complètes; le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en cas de double nom de famille ».

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être remplie (faute de naissance ou de mariage par une autre femme), la mention

maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par « de (Prénom, NOM) née le ... à ... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le ... » ou « Présent, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

12

13

(1) deuxième

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 2997

Le 5 Octobre 2017

à 18 heures 13

est né(e) (2) Augustin COQBLIN, suivant déclaration conjointe du 8 juillet 2015

du sexe masculin

à Antony
(Hauts-de-Seine)

(3)

reconnu(e) (4) le 9 octobre 2017 en cette mariage
par le père

Délivré conforme aux registres, le 11er décembre 2017

Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil délégué
Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (6)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...)

(2) Prénoms et NOM du famille tel qu'ils résultent de l'acte de naissance compléter le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du » et/ou « 1^{re} partie », « 2^{me} partie » en cas de double nom de famille

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par « de (Prénom, NOM) née le »

(4) Préciser, si y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère »

(5) Insérées sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

(1) 3ème ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 1706

Le 11 juillet 2017

à 16 heures 38

est né(e) (2) Zéphyr COQBLIN

suivant déclaration conjointe du
8 juillet 2015

du sexe masculin

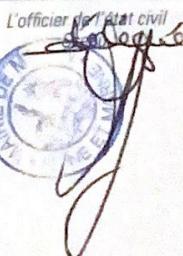
à Antony (Seine et
Oise)

(3)

reconnu(e) (4) le 15 juillet 2017 en cette
mariage
par son père

15 JUIL. 2017

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (5)



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (6)

L'officier de l'état civil
Sceau

4c

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 10438

Le 16 décembre 2023

à 03 heures 39

est né(e) **Olympe**

Coq'fin **successant déclarati-**
onnaire du 8 juillet 2015

du sexe **Féminin**

à **Paris 16^e**

(3)

reconnu(e) **—**

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (4)

18 décembre 2023

L'officier de l'état civil
Sceau

Le Fonctionnaire Municipal
Délégué par la Mairie de Paris
TAINET Stéphane

Extrait de l'acte de décès n°

(5)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la famille en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième...).
(2) Prénom et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par « **avant déclaration conjointe en date du... et/ou 1^{re} partie - 2^{re} partie** » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par « **de (Prénom, NOM) née le ...** ».

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

Le _____ heures

à _____
est né(e) (2)

du sexe _____

à _____

(3)

reconnu(e) (4)

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à _____

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

(4) Préciser, si il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « **par le père** », « **par la mère** » ou « **par les deux parents** ».

(5) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation : « **Décédé(e) le ...** » ou « **Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement** ».

16

17